

Question orale de Kattrin Jadin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'extrémisme en Belgique"

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, selon les derniers chiffres disponibles de l'OCAM et de la Banque des données commune (BDC), 712 personnes ont été identifiées comme extrémistes, dont 651 djihadistes, 12 extrémistes de gauche, 49 extrémistes de droite. Parmi ces 49, 24 sont considérés comme des "extrémistes potentiellement violents". L'OCAM identifie également des "propagandistes de haine". L'extrémisme de droite est en forte progression en Belgique. Le nombre de personnes repris dans la BDC pour leur adhésion à l'idéologie droite est passé d'une vingtaine à une cinquantaine lors des trois dernières années. Ces chiffres sont très interpellants et concernent également le militaire belge. La menace islamiste reste bien sûr la plus importante.

Madame la ministre, à partir de quel moment les personnes figurent-elles dans la banque de données? Par quelles activités se distinguent-elles des personnes ayant uniquement des pensées radicales? Les personnes identifiées dans la BDC sont-elles activement surveillées par les autorités responsables? Les données de la BDC belge sont-elles partagées avec les autorités voisines, l'Allemagne ou la France par exemple et inversement? Savez-vous combien de Belges se trouvent actuellement à l'étranger dans des camps djihadistes? Quelles mesures sont-elles actuellement en place afin de prévenir la radicalisation de la population belge et surtout des jeunes?

Annelies Verlinden, ministre: Madame Jadin, je vous remercie. L'OCAM prend des individus dans la banque de données sous l'un des cinq statuts prévus par l'arrêté royal, c'est-à-dire les *foreign terrorist fighters*, les *homegrown terrorist fighters*, les extrémistes potentiellement violents, les personnes condamnées pour terrorisme et les propagandistes de haine, dès que les critères de validation sont remplis. Ces critères de validation sont étroitement liés à la description des cinq statuts, comme explicité dans l'arrêté royal et la déclaration au Roi. Chaque statut dispose, en effet, de ses propres critères de validation.

L'OCAM ne reprend sous statut que les individus pour lesquels il existe suffisamment d'informations et de renseignements selon lesquels ils répondent à ces critères. En règle générale, ils se distinguent par leurs actes et/ou par leurs intentions néfastes. Pour les gens sous statut FTF par exemple, ils ont rejoint un groupe terroriste ou sont en train de le faire ou ils ont échoué à rejoindre ce groupe terroriste ou ils sont de retour après avoir séjourné auprès d'un tel groupe. Tous ces statuts découlent d'un acte d'un individu. Pour un *homegrown terrorist fighter*, on dispose d'informations, de renseignements selon lesquels il ou elle a entrepris des démarches pour passer à l'acte violent. Pour un extrémiste potentiellement violent qui n'a pas encore entrepris ces actes spécifiques, on dispose d'indications sérieuses qu'il ou elle a l'intention de le faire.

Pour un propagandiste de haine, l'acte se trouve dans le constat que l'individu veut en radicaliser d'autres pour une idéologie extrémiste. Tous les individus repris sous ce statut dans la banque de données sont suivis dans le cadre de la stratégie TER afin de réduire le risque qui émane de ces individus.

Cette stratégie adoptée en septembre 2021 portant sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, en ce compris le processus de radicalisation, entend s'attaquer à toutes les formes d'extrémisme, aussi en ligne. Ceci implique qu'il existe un suivi multidisciplinaire par

tous les services impliqués dans ce plan. Ce suivi est toujours *terror made* et il concilie l'approche des services de sécurité avec celle du monde sociopréventif. L'idée est que sur la base de l'évaluation qui en est faite, ils travaillent ensemble et que les mesures appropriées soient prises selon les cas en vue d'en réduire les risques.

Bien évidemment, cette stratégie ne peut fonctionner que si tous les niveaux de pouvoir dans le ressort de leurs compétences s'impliquent à dans son exécution.

Dans le cadre de la stratégie TER qui succède au plan R, les CSILR sont des plateformes qui, au niveau local, permettent de se pencher sur des cas préoccupants de radicalisation à un stade précoce. Lorsqu'un service, une association ou autre s'inquiète de l'évolution d'une personne, il ou elle peut faire appel à ce réseau et voir quelle est la mesure appropriée pour l'encadrer. La prévention primaire a certainement un rôle à jouer via notamment l'enseignement. Mais vous devez questionner mes collègues des Communautés à ce sujet.

Pour le moment, trente-cinq FTF ayant un lien avec la Belgique se trouvent en prison ou dans des camps en Syrie et en Irak.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie d'avoir répondu à presque toutes mes questions. Je me demandais aussi comment les informations étaient échangées.

Mes collègues au Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles vont évidemment également s'enquérir de l'aspect prévention.

J'aurai encore l'occasion de relire à tête reposée l'ensemble de vos réponses.